

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/373

Objet : Délégation de pouvoirs : Décisions du Maire prises au titre de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du mercredi 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 11 décembre 2025, se sont réunis au nombre de 22, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35
Présents à la séance : 22
Excusés représentés : 10
Absents : 3

* Arrivé à 18h38 au cours de la présentation du point n°2 et a quitté la séance à 20h55 après le vote du point n°19

**A quitté la séance à 20h16 avant le vote du point n°6 en confiant son pouvoir à J-P. Monteiro Teixeira

*** Représentée par N. Siana jusqu'à son arrivée à 20h52 au cours de la présentation des points n°18 et 19

****A quitté la séance à 21h16 en confiant son pouvoir à G. Melin au cours de la présentation du point n°27

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Souad Medani****, Fabrice Deraedt, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec**, Nouredine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges*** Omar Abbazi*, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, José Peres, Christine Tisserand, Claude Stillen, Laurent Stillen, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Annabelle Mallet, Véronique Gauthier à Fabrice Deraedt, Serge Mercieca à Josiane Berrebi, Claudine Cordes à Siegfried Van Waerbeke, Dounia Lebik à Omar Abbazi, Nejla Toptas à Denise Poezevara, Jérémy Kawouk à Sémira Le Querec jusqu'à 20h16 puis à Valérie Marion pour le reste de la séance, Pierrick Brousseau à Aurélie Monfils, Yvrose Jameau à Marcus M'Boudou, Christian Amar Henni à José Peres

Absents :

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
17 décembre 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/373

**Objet : Délégation de pouvoirs : Décisions du Maire
prises au titre de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Administration générale

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 en date du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES DELIBERATION

PREND ACTE de la communication du Maire sur les décisions n°2025/320 à n°2025/356, répertoriées dans le tableau annexé à la présente délibération conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le :

19 DEC. 2025

Publié le :

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux
mois à compter de sa
publication et de sa
notification.

Pour expédition conforme

Stéphane Raffalli

Maire de Ris-Orangis

Conseiller départemental de l'Essonne

Signé électroniquement par :

STEPHANE RAFFALLI

Le 19/12/2025 à 10:28

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2025/373 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

Date	N°	Objet	Service	Titulaire	Montant
24/10/2025	2025/320	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation d'une balade en petit train par la Société petit train animations	VIE DES QUARTIERS	Petit train animations	2 750 € TTC le 26 décembre de 15h00 à 19h00
28/10/2025	2025/321	Fixant le contrat portant occupation à caractère précaire et révocable d'un logement dit « instituteur », situé 24 rue des Mésanges à Ris-Orangis	EDUCATION	-	Redevance mensuelle d'occupation de 348,35 €, ainsi qu'une redevance chauffage de 2,15 € par mois et par m², du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2025
28/10/2025	2025/322	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services avec le Comité de l'Essonne HANDBALL 91 pour la mise en place de trois séances « Baby-Hand »	PETITE ENFANCE	Comité de l'Essonne HANDBALL 91	270€ pour 3 séances de 1h00 les mardis 4 novembre, 25 novembre et 9 décembre 2025 pour un groupe de 15 enfants à chaque séance
28/10/2025	2025/323	Portant signature de la convention 2025/10/08317 relative à la mise à disposition d'agents du CIG Grande Couronne pour une mission d'inspection en santé et sécurité du travail	RESSOURCES HUMAINES	CIG GRANDE COURONNE	Durée de 3 ans renouvelable tacitement une fois.
29/10/2025	2025/324	Fixant les modalités de règlement d'un contrat d'hébergement des logiciels Municipol et Canis de la société Logitud solutions	INFORMATIQUE	Société Logitud solutions	Redevance annuelle de 504,24 € TTC à compter du 1 ^{er} janvier 2026, pour une période d'un an renouvelable une fois par reconduction tacite, jusqu'à sa date de fin au 31 décembre 2027
04/11/2025	2025/325	Signature du marché relatif à la prestation d'assurance « flotte automobile et risques annexes » pour les besoins de la ville de Ris-Orangis (91130) – Marché 2025-24	MARCHES PUBLICS	Société ASSURANCE SECURITE bénéficiant d'un mandat d'intermédiaire d'assurance auprès de AXA France IARD	Offre de base : 73 806,88 € TTC Prestation éventuelle supplémentaire n°1 assistance sur les véhicules de +3,5T : 390,42 € TTC

05/11/2025	2025/326	Résiliation du marché 2024-15 relatif à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et rénovation énergétique du gymnase de la Ferme du Temple avec le groupement conjoint SYNAPSE – STUDIO ECHO ARCHITECTURE	MARCHES PUBLICS	-	Arrêt définitif de l'exécution des prestations du groupement de maîtrise d'œuvre emportant résiliation du marché
12/11/2025	2025/327	Fixant le contrat portant occupation à caractère précaire et révocable d'un logement dit « instituteur », situé 24 Rue des Mésanges à Ris-Orangis	EDUCATION	-	Redevance mensuelle d'occupation de 408 €, ainsi qu'une redevance chauffage de 2,15 € par mois et par m², du 1 ^{er} novembre 2025 au 30 avril 2026
14/11/2025	2025/328	Attribution du marché subséquent n°3 à l'accord-cadre initial 2024-04 relatif à la fourniture et à la pose de tringles à rideaux, confection et pose de rideaux occultants ou aluminisés. Marché 2025-35	MARCHES PUBLICS	Ateliers Central Des Stores (ACDS)	Montant maximum du marché de 80 000 € HT pour une durée de 18 mois à compter de la notification du contrat
14/11/2025	2025/329	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services avec l'association La Fabrik à Sons pour une représentation du spectacle « Scènes de Bêtes »	PETITE ENFANCE	Association La Fabrik à Sons	603,60 € TTC pour un spectacle au 10 Place Jacques Brel le mardi 2 décembre 2025 à 10h00 au profit des enfants accueillis sur la crèche familiale Pomme d'Api
17/11/2025	2025/330	Demande de subventions auprès du Conseil régional d'Ile-de-France au titre du dispositif « Bouclier de sécurité » 2026 soutien à l'équipement des forces de sécurité, de la sécurisation des équipements publics, et de la vidéoprotection pour lutter contre la délinquance de voie publique	FINANCES CTM	Conseil régional d'Ile-de-France	Subvention au taux maximum
19/11/2025	2025/331	Fixant les modalités de règlement d'un avenant au contrat d'abonnement service SAAS GEODP avec la société SOGELINK	INFORMATIQUE	SOGELINK	Redevance annuelle de 145 € HT, à compter du 1 ^{er} janvier 2026, pour l'abonnement data M2M nécessaire au fonctionnement de l'appareil mobile de paiement en carte bleue
20/11/2025	2025/353	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services avec le Comité de l'Essonne HANDBALL 91 pour la mise en place d'une séance exceptionnelle « Baby-Hand »	PETITE ENFANCE	Comité de l'Essonne HANDBALL 91	120€ TTC pour une séance le vendredi 19 décembre 2025, à 17 h 00 à destination des enfants accueillis sur le Multi accueil les Confettis

21/11/2025	2025/354	Fixant les modalités de règlement d'un contrat d'engagement avec la société « KYOZTU ANIM » pour la location d'une borne à selfie à l'occasion de la cérémonie des jeunes diplômés	PIJ	Société « KYOZTU ANIM »	492 € TTC pour la réservation d'une borne à selfie le vendredi 12 décembre 2025 de 18h00 à 23h00
24/11/2025	2025/355	Signature du marché de prestations de reportages, reportages vidéo, réalisation de contenus audio-visuels et captation vidéo du Conseil municipal - Marché 2025-18	MARCHES PUBLICS	FOCUS KPTURE	Lot n°1 : Réalisation de reportages photographiques - montant maximum 400 000 € HT Lot n°2 : Captation vidéo pour la réalisation de reportages vidéo - montant maximum 40 000 € HT Lot n°3 : Réalisations de contenus audio-visuels : montant maximum 200 000 € HT Lot n°4 : Captation et retransmission audiovisuelle du Conseil municipal et de réunions publiques - montant maximum 300 000 € HT
24/11/2025	2025/356	Signature du marché de maintenance et rénovation des éclairages publics des stades et bâtiments, ainsi que pose et dépose des illuminations de fin d'année pour les besoins de la commune de Ris-Orangis - Marché 2025-27	MARCHES PUBLICS	SATELEC	Lot n°1 : Maintenance et rénovation des éclairages publics des stades et bâtiments - montant maximum 700 000 € HT Lot n°2 : Pose et dépose des illuminations de fin d'année - montant maximum 250 000 € HT